

REUNION DU 14 FEVRIER 2018

Présidence : M. Jean BAUCOU

Présents : M PUHARRÉ, LESAQUE, Mme LOPEZ Adjoint

Mmes BERNARD, Mme MORET

Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU

Absent : Mme VIEILLEROBE Pauline

Excusés : Mme MACHICOTE (Pouvoir à Annie LOPEZ)

Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 06 Février 2018

1. N°01-02-2018 : PROGRAMME ELAGAGE 2018 :

Après consultation des entreprises pour le programme Elagage 2018, 3 consultations ont été faites dans un premier temps et 3 consultations complémentaires dans un deuxième temps dans les délais prévus. Seule une entreprise a répondu à l'appel d'offre et au cahier des charges proposé. Il est présenté le devis pour 8 programmes de travaux pour la somme TTC de 7464.00 € par l'entreprise DESPAUX CREATION.

Mis aux voix le devis est accepté à l'unanimité

2. N° 02-02-2018 RYTHMES SCOLAIRES Ecole Primaire Publique :

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le décret permettant de repasser à la semaine de quatre jours a été publié.

La semaine scolaire de référence reste la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, la journée d'enseignement restant de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

Le décret du 27 juin 2017 accorde une dérogation à cette règle puisqu'il permet de repasser à la semaine de 4 jours tout en conservant les autres principes (24h d'enseignement, 6h maximum par jour, 3h30 par demi-journée, ...).

Il impose de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'une proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'école. C'est ensuite le DASEN qui tranche.

Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant que le Conseil d'école de l'école Primaire Publique, dans sa séance du 23 Janvier 2018, a validé l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (procès-verbal de la réunion du Conseil d'école ci-annexé),

Considérant que cette nouvelle organisation est en totale cohérence avec le projet d'école et prend en compte la globalité du temps de l'enfant,

Considérant que cette nouvelle organisation est compatible avec l'organisation des transports scolaires,

SOLLICITE du DASEN, en accord avec le Conseil d'école, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire afin de revenir à la semaine de quatre jours à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Accepté à l'unanimité

N° 02-02-2018 bis RYTHMES SCOLAIRES Ecole Maternelle Publique :

Le Maire expose à l'assemblée que le décret permettant de repasser à la semaine de quatre jours a été publié.

La semaine scolaire de référence reste la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur neuf demi-journées incluant le mercredi matin, la journée d'enseignement restant de 5h30 maximum et la demi-journée de 3h30 maximum, la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30.

Le décret du 27 juin 2017 accorde une dérogation à cette règle puisqu'il permet de repasser à la semaine de 4 jours tout en conservant les autres principes (24h d'enseignement, 6h maximum par jour, 3h30 par demi-journée, ...).

Il impose de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'une proposition conjointe de la Commune et du Conseil d'école. C'est ensuite le DASEN qui tranche.

Le Maire sollicite le point de vue de l'ensemble du Conseil sur la mise en place de cette nouvelle organisation du temps scolaire.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant que le Conseil d'école de l'école Maternelle, dans sa séance du 26 Janvier 2018, a validé l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (procès-verbal de la réunion du Conseil d'école ci-annexé),

Considérant que cette nouvelle organisation est en totale cohérence avec le projet d'école et prend en compte la globalité du temps de l'enfant,

Considérant que cette nouvelle organisation est compatible avec l'organisation des transports scolaires,

SOLLICITE du DASEN, en accord avec le Conseil d'école, une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire afin de revenir à la semaine de quatre jours à la rentrée scolaire de septembre 2018.

Accepté à l'unanimité

3. : N° 03-02-2018 FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE :

Monsieur Le Maire donne un compte rendu des différentes réunions, rencontres avec notamment les représentants de parents d'élèves, les parents d'élèves en séance publique et les enseignants des écoles.

Monsieur Le Maire propose la fusion des écoles Maternelle et Elémentaire Publique de Navarrenx qui permettra de mieux structurer l'école Publique de Navarrenx, de figer aussi la structure actuelle avec conservation des classes et les postes d'enseignants en place mais avec un seul Directeur ou une seule Directrice. Les sites actuellement existant Rue de l'école et Avenue de France continueront à accueillir les élèves.

Accepté à l'unanimité

4. N°04-02-2018 FONDATION DU PATRIMOINE SOUSCRIPTION MECENAT :

Le Maire présente la convention souscription ouverte dans le cadre du programme de restauration de l'arsenal de Navarrenx. Sous la structure Fondation du Patrimoine avec laquelle une convention a été signée entre la Commune de Navarrenx de ladite association en date du 05/01/2018. Le Conseil Municipal prend connaissance du détail de la convention pour les modalités de souscription.

Une démarche de sollicitation du don sera organisée par les moyens de communication d'usage et des contacts. Ces dons concernent à la fois les particuliers et les entreprises permettant d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et d'impôt société à hauteur de 60 % du don. Une démarche contact auprès des entreprises sera organisée. Les Bordereaux de souscription sont à disposition du public au secrétariat de Mairie.

Accepté à l'unanimité

5. N°05-02-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION QUARTIER DES DEMOISELLES :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de l'association Quartier des Demoiselles qui organise le 03/03/2018 le dénommé « Art Mode et Rock » Un budget est présenté pour un total de 8190 €. Après analyse et compte tenu des critères des budgets contraints le Conseil Municipal propose d'accorder une subvention inférieure à la demande (800€) soit la somme de 600 €. Le Conseil Municipal confirme l'intérêt de cette animation couplé avec un intérêt de faire découvrir d'autres métiers répondant aux critères des artisans

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

6. N° 06-02-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION CCJA :

Le Conseil Municipal prend connaissance du budget de la Foire Agricole 2018 qui a eu sa notoriété. Compte tenu de l'importance et de la dynamique du CCJA. Le Conseil Municipal accepte d'allouer la somme de 2000 € à l'identique de 2017. Il est noté qu'une réflexion collégiale se fera pour l'édition 2018.

Décision acceptée à l'unanimité

7. N° 07-02-2018 : PROGRAMME FLEURISSEMENT 2018 :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme fleurissement 2018 saison Eté. Après analyse le Conseil Municipal accepte la proposition de L'entreprise Fanfelle et Gaussens pour un montant TTC de 2939.20 €

Décision acceptée à l'unanimité

8. N° 08-02-2018 : SINISTRE RESEAU TELEPHONIQUE :

Le Conseil Municipal prend connaissance du sinistre sur le réseau téléphonique au Bois de Navarrenx en bordure de la départementale en direction de Mourenx. Le coût chiffré par Orange est de 2342.84 €, une franchise de 467.95 € reste à la charge de la Commune. Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de mandater la somme auprès de la société Orange.

Décision acceptée à l'unanimité

9. N° 09-02-2018 : TRAVAUX SUR PEUPELEMENTS FORESTIERS PROGRAMME 41 :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier : dégagement, régénération naturelle parcelle 10 sur 2 ha (Programme 41)

Projet :

Le devis des travaux de l'ONF s'élève à 2730 Euros hors-taxes pour 2 hectares travaillés. Ils pourraient bénéficier d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Général de 40 % sur barème, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de côteaux et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE le présent projet et le plan de financement envisagé soit

- Subvention du Conseil Général : 264 €
- Subvention du Conseil Régional : 264 €
- Autofinancement communal : 2202 €
- Montant de TVA (10%) : 273 €

DECIDE : de réaliser ces travaux et SOLLICITE les subventions correspondantes

S'ENGAGE : à voter sa part d'autofinancement soit 2202 € HT et l'avance TVA de 273 €, soit une participation TTC de 2475 €

DEMANDE la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

10. N° 10-02-2018 : TRAVAUX SUR PEUPELEMENTS FORESTIERS PROGRAMME 42 :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet présenté par l'Office National des Forêts concernant des travaux de sylviculture et d'amélioration des peuplements forestiers, situés en forêt communale bénéficiant du régime forestier : Dépressage parcelle 9 sur 2 ha (Programme 42)

Projet :

Le devis des travaux de l'ONF s'élève à 3300 Euros hors-taxes pour 2 hectares travaillés. Ils pourraient bénéficier d'une aide du Conseil Régional et du Conseil Général de 40 % sur barème, au titre de la politique d'aide aux massifs forestiers de côtes et de montagne proposée sur les Pyrénées-Atlantiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

APPROUVE le présent projet et le plan de financement envisagé soit

- Subvention du Conseil Général : 400 €
- Subvention du Conseil Régional : 400 €
- Autofinancement communal : 2500 €
- Montant de TVA (10%) : 330 €

DECIDE : de réaliser ces travaux et SOLLICITE les subventions correspondantes

S'ENGAGE : à voter sa part d'autofinancement soit 2500 € HT et l'avance TVA de 330 €, soit une participation TTC de 2830 €

DEMANDE la réalisation de ces travaux par l'intermédiaire du Syndicat Forestier des Chênaies des Vallées Basques et Béarnaises

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

10. QUESTIONS DIVERSES :

a- N° 11-02-2018 : OFFICE 64 DE L'HABITAT :

Monsieur Le Maire rappelle le programme OD 64 « Résidence Marguerite Mathilde Vicomtesse du Béarn » et pour lequel la participation de la Commune s'élève à 3 % du prix de revient pour un montant de 29551.61 € et ceci selon la convention signée en date du 15/11/2016. Mandat est donné au Maire pour verser le premier acompte de 14775.81 €

Décision acceptée à l'unanimité

b- PROGRAMME FISAC :

Monsieur Le Maire donne une information sur le programme FISAC réenclenché par la CCBG dont le détail a été présenté dans les grandes lignes en séance. Un exemplaire a été remis à chaque élu pour prendre connaissance des détails retenus et concernant plus particulièrement la Commune de Navarrenx dans le cadre de l'Axe 3 action 1 : Amélioration de la qualité de l'espace public, entrée de Navarrenx côté ex porte Saint Germain. Souhaitant que ce programme global d'intérêt collectif puisse trouver écho auprès du Ministère du Commerce et de l'Artisanat, et ceci afin de pouvoir renouveler un soutien financier auprès des entreprises du territoire et des collectivités Bourg Centre.

Le Conseil Municipal valide ce programme avec enthousiasme et intérêt.

